

« Louange à dieu

Que la paix et la prière soient sur le prophète, sa famille et ses compagnons

Mesdames et Messieurs

Il nous est agréable de nous adresser à vous au moment où vous tenez votre congrès qui vise à réactiver l'organisation de la ligue marocaine de l'éducation fondamentale et de lutte contre l'analphabétisme, un congrès aux finalités nobles et aux objectifs élevés, qui s'inscrivent dans le sillage de l'intérêt que nous attachons au développement social global de notre royaume, à la mise à niveau de ses ressources humaines qui constituent la pierre angulaire de l'oeuvre d'édification du Maroc nouveau par l'effort de ses fils à laquelle nous aspirons, et avec la participation de toutes ses composantes, notamment sa société civile qui s'implique dans le processus de développement et de sensibilisation, et dont le dynamisme jouit de toute notre attention et notre considération.

Depuis que nous avons présidé aux destinées de notre peuple, nous avons pris l'engagement de mettre en valeur nos énergies humaines et de les intégrer dans le contexte général du développement, poursuivant en cela la marche d'édification du Maroc, marche dont les premiers pas ont été effectués, dès l'aube de l'indépendance, par notre vénéré grand père et héros de la libération, feu Sa Majesté Mohammed V, que Dieu ait son âme, qui grâce à sa perspicacité a réalisé que cette indépendance ne peut être effective que par la préparation de tous les marocains à exercer leurs droits et devoirs et par la libération de leurs énergies pour contribuer au progrès économique et social de leur pays.

Cet objectif ne pouvait être atteint que par l'éradication de l'ignorance et de l'analphabétisme, la diffusion du savoir dont il faut faire un instrument nous permettant d'être en phase avec notre époque. C'est ainsi que le regretté souverain, a appelé, depuis lors, à la mobilisation des forces nationales sincères en vue de s'impliquer dans ce processus.

«la ligue marocaine de l'éducation fondamentale et de lutte contre l'analphabétisme» qui avait alors vu le jour sous sa présidence fut la première organisation marocaine à avoir concrétisé l'adhésion à cet appel, exprimant ainsi la solidarité de la société civile avec l'Etat pour gagner le pari du développement.

Notre auguste père, feu Sa Majesté le Roi Hassan II, que Dieu l'ait en sa sainte miséricorde, a poursuivi cette oeuvre d'édification du Maroc moderne, en réalisant un saut qualitatif en matière d'éducation et de formation, lorsqu'il a veillé, que Dieu ait son âme, à la mise en place d'un système éducatif national harmonieux par la création d'une école marocaine à même d'assurer la généralisation de l'enseignement, inscrivant parmi ses objectifs, l'éradication de l'analphabétisme par le recours à des méthodes modernes et la formation de générations capables d'assumer leurs responsabilités dans l'édification du Maroc moderne. Le regretté souverain a fait de la formation des cadres l'une des priorités des plans de développement successifs, se montrant soucieux d'accompagner le développement de cette école par un effort soutenu et une orientation constante qui se concrétise à travers l'actualisation de ses objectifs, la modernisation de ses méthodes et

l'implication de tous les partenaires au processus de son développement afin que les acquis soient à la mesure des aspirations. Feu Sa Majesté Hassan II a couronné cette démarche par la mise en place d'une commission spéciale chargée d'élaborer une charte nationale de l'éducation et de la formation. Lorsque Dieu l'a rappelé à lui et que par la grâce divine nous avons été investi de la responsabilité de poursuivre cette oeuvre, nous avons décidé d'approuver cette charte à l'élaboration de laquelle ont contribué des représentants des composantes de la nation, partis politiques, organisations syndicales, secteurs productifs, ouléma, société civile et spécialistes de l'éducation. Nous avons veillé à ce que notre gouvernement mette en oeuvre cette charte par le biais de projets de loi et convoqué une session extraordinaire du parlement pour débattre de cette charte.

La charte nationale de l'éducation et de la formation constitue un cadre d'avenir qui permettra à notre pays, au cours de la prochaine décennie, d'occuper une place de choix dans le concert des nations disposant de potentialités humaines hautement qualifiées. Les objectifs de la charte en ce qui concerne la généralisation de la scolarisation et l'amélioration de sa qualité, l'éducation informelle et la lutte contre l'analphabétisme nous autorisent à entrevoir avec sérénité la réduction de moitié du taux d'analphabétisme par rapport à son niveau actuel, à la fin de cette décennie avant son éradication totale à terme.

Nous ne saurons atteindre ces objectifs, que si nous édifions les structures d'une école marocaine assumant sa mission en matière de préparation des générations montantes pour permettre leur intégration dans le processus de développement global, et leur qualification pour entrer de plain pied dans le troisième millénaire, avec tous les défis qu'il comporte, sachant que ce n'est là qu'une des dimensions de notre politique visant à accorder au fait social de nos fidèles sujets la primauté qu'il mérite, en considération du fait que le citoyen marocain est le pivot du développement et en même temps son objet. Il est en effet le principal concerné par la politique de consécration de l'Etat de droit où se trouvent garanties dans l'équilibre les droits politiques, sociaux et économiques.

Dans ce cadre, nous entendons consacrer la dignité du citoyen marocain en lui permettant de jouir pleinement de ses droits légitimes, en premier lieu son droit à l'enseignement, qui est fondé sur notre référentiel islamique noble - en ce que les premiers versets du saint coran comportent une exhortation à la lecture-, et sur la constitution de notre royaume qui garantit le droit à l'égalité et à l'éducation et ce, en conformité avec les exigences de notre époque où le développement des ressources humaines et le taux de scolarisation constituent un des indices à l'aune desquels se mesure le progrès des nations.

Mesdames et Messieurs

La charte nationale de l'éducation et de la formation se base, dans le domaine de la lutte contre l'analphabétisme et l'éducation informelle, sur une vision qui transcende les tares des approches antérieures, dont l'efficacité s'est ressentie de l'absence de mobilisation des partenaires concernés, en particulier la société civile, et des attitudes considérant la lutte contre l'analphabétisme comme une question qui concerne

exclusivement l'Etat. Nous appelons donc à l'adoption d'une vision globale, qui intègre la lutte contre l'analphabétisme dans le cadre d'une stratégie nouvelle de développement social et économique et ce, en assurant une qualification aux bénéficiaires des actions de lutte contre l'analphabétisme leur permettant de participer à la production et d'assimiler ses mécanismes, avec la prise en considération des spécificités de leur environnement et de leur milieu social, et favorisant leur ouverture continue sur la société de l'information et de la concurrence, la société de la mondialisation.

Il s'agit d'une approche qui vise à doter les bénéficiaires de qualifications essentielles et fonctionnelles, leur permettant de gagner leur vie dignement et de s'adonner à une activité productive. De la sorte, la lutte contre l'analphabétisme pourra contribuer à la lutte contre la pauvreté et la marginalisation, tant cet effort bénéficie à toutes les catégories fragiles de notre tissu social, en particulier les enfants âgés de moins de quinze ans, la femme du monde rural, les employés des entreprises et les catégories incapables de communiquer avec leur environnement. Ainsi nous ferons sentir aux uns et aux autres les bienfaits de leur apprentissage et l'importance de leur émancipation du joug de l'analphabétisme et de l'ignorance, et nous aurons mis à la disposition du pays des ressources humaines qualifiées qui améliorent sa compétitivité, car celle-ci se mesure désormais à l'aune de la qualité de ces ressources et non pas au faible coût de la main-d'oeuvre.

Cette vision globale ne saurait avoir les effets que nous escomptons, qu'à travers l'instauration d'un partenariat pour sa mise en oeuvre entre les institutions publiques et les différentes composantes de la société marocaine. En effet, toute stratégie bien conçue dans ses objectifs et ses moyens dans ce domaine exige la mobilisation totale de tous les acteurs économiques et sociaux, les responsables du secteur public, les représentants des collectivités locales, les secteurs productifs et la société civile d'une part, et la mobilisation des bénéficiaires de cette formation à travers leur sensibilisation à l'importance de leur responsabilité dans la réussite de leur intégration et leur prise de conscience quant à la nécessité de rompre l'isolement dont ils souffrent à cause de l'analphabétisme et de l'ignorance, d'autre part.

Mesdames, Messieurs,

Nous exaltons la ferveur patriotique que nous observons aujourd'hui, ainsi que l'attachement à Notre Majesté, dans tous ce que Nous entreprenons comme projets pour la promotion de la question sociale, et la pleine mobilisation de la société civile, que Nous attachons d'en faire un partenaire privilégié des pouvoirs publics dans le domaine du développement social, et que Nous appelons à la doter de tous les moyens afin qu'elle puisse accomplir sa mission, notamment au niveau de la lutte contre la pauvreté et la marginalisation, et l'éradication des obstacles du développement social global, l'analphabétisme en premier lieu. Nous considérons que le rôle de la Ligue Marocaine, à cet égard, est efficace, aux côtés d'autres organisations et instances représentant la société civile, car la Ligue a eu un rôle pionnier au lendemain de l'Indépendance, quand elle

avait investi à l'époque la liesse patriotique, pour la concrétisation de son noble projet, sous la direction d'une élite d'honorables patriotes.

Aujourd'hui, Nous pouvons être optimistes que son rôle sera plus efficient pour la poursuite de son action, grâce au sang nouveau et cadres dynamiques que compteront ses instances, et grâce aussi aux mécanismes de communication et d'information qu'elle peut engendrer, ainsi qu'à la pédagogie de formation en bénéficiant des données du grand progrès que connaît le monde moderne, confortée en cela par sa nouvelle relance et sa sincère adhésion à la concrétisation de la lutte contre l'analphabétisme et l'éducation informelle à travers la Charte, qui a fait le consensus de la nation. Elle a pu tenir, ainsi, ce congrès dans la foulée de la discussion des textes d'application de la Charte par les deux chambres du parlement.

Mesdames, Messieurs,

Du moment que nous visons, à travers cette opération nationale fondamentale, le développement de nos ressources humaines et leur intégration dans le développement durable, nous ne devons pas considérer la lutte contre l'analphabétisme comme étant seulement une initiation aux bases de la lecture et de l'écriture, car l'analphabétisme dans sa nouvelle acception, à l'aube du Troisième millénaire, signifie l'incapacité d'intégration dans la société de la communication et de l'information. Car tant que la globalisation déferle sur notre monde, la menace de l'analphabétisme du vingt-et-unième siècle - qui signifie l'incapacité de comprendre et d'utiliser les éléments de l'essor de la technologie et de la connaissance - va constamment peser sur notre société, n'en plaise à Dieu. C'est pour cela que nous nous devons d'oeuvrer, non seulement à l'éradication de l'illettrisme dans son acception traditionnelle, mais à lutter contre ce nouvel analphabétisme qui poursuit tous ceux qui ne peuvent pas suivre la civilisation moderne et intégrer la société de communication et d'information.

En exprimant, une nouvelle fois, notre satisfaction quant à la tenue de ce congrès qui débatta, sans nul doute, de plusieurs des questions précitées, Nous remercions les organisateurs, Nous saluons par là-même les efforts des sincères acteurs de ce domaine, et Nous avons une entière confiance en le génie de Notre peuple, qui est conscient de la nécessité de relever le défi, à l'aube du nouveau siècle, où il n'y aura pas de dignité pour ceux qui n'ont pas la capacité de relever ses défis, ou de s'engager sur la scène de la compétitivité et de la créativité, de communiquer dans une interaction active entre la préservation de l'identité et l'ouverture sur la civilisation contemporaine et de posséder les clefs de son progrès scientifique et technologique, que nous ne pouvons détenir, comme il a été dit dans le Livre Saint, qu'avec le pouvoir de la Science.

«Dis: Ceux qui savent et les ignorants sont-ils égaux. Les Hommes doués d'intelligence, sont les seuls qui réfléchissent» (Coran).

Fait au Palais Royal de Rabat, vendredi 3 Dou Al Hijja 1420 de l'Hégire correspondant au 10 mars 2000.

Mohammed VI, Roi du Maroc »

MAP